

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE PIERRE-DE SAUREL

## AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 28 novembre 2018, le règlement numéro 297-18 modifiant le règlement numéro 250-16 concernant l'utilisation et la gestion des actifs informationnels de la MRC, et plus particulièrement l'article 4.2 du code de conduite (annexe A) s'adressant spécifiquement aux employés de la MRC.

Ledit règlement est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au [www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements](http://www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements).

Donné à Sorel-Tracy, ce 30<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

La greffière,



M<sup>re</sup> Jacinthe Vallée